

La Roche-sur-Yon, le vendredi 1^{er} février 2019

Direction des Affaires juridiques
et des assemblées
Service Assemblées-Courrier

HOTEL DE VILLE
Place Napoléon – BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JANVIER 2019

COMPTE RENDU

1	MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE L'ILOT POSTE - CONSERVATOIRE - HOTEL DE VILLE - MUSEE - APPROBATION DE PROGRAMME ET CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE
----------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Dans le cadre de l'aménagement de l'ancien hôtel de ville, du musée et du nouvel Hôtel de ville et d'agglomération, il convient de requalifier les espaces publics attenants : rue La Fayette, rue Clemenceau, rue Allende, place du Théâtre, parvis de l'actuel Hôtel de ville, Jardin de la mairie.

Pour ce faire, il convient de lancer une mission de maîtrise d'œuvre sur ce périmètre, dont les compétences attendues seront : Voirie-Réseaux Divers (VRD) et paysage.

Il convient également de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la Communauté d'Agglomération qui fixera la répartition des paiements et des tâches en fonction des domaines de compétences respectifs de chaque collectivité : assainissement Eaux Usées, assainissement Eaux Pluviales, autres réseaux, aménagement de surface, paysage.

Le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre se fera sur intention architecturale.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 voix CONTRE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

2 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson

2	SEM ORYON - MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL - AUTORISATION DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE A PARTICIPER AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville est actionnaire de la SEM ORYON au capital de 5.704.010 €, divisé en 98.345 actions de 58 €. Il est envisagé, par le conseil d'administration de cette société, de procéder à une augmentation de son capital social avec les modalités suivantes:

- Augmentation par incorporation des réserves

Il est proposé d'incorporer au capital la somme de 3 933 800 €, correspondant à un montant de 40 € par action. Cette augmentation bénéficiera à tous les actionnaires actuels de la société. De ce fait, le nominal de chaque action sera porté de 58 € à 98 €, le nombre d'actions restant inchangé. Le capital social se trouvera porté de 5 704 010 € à 9 637 810 €.

- Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription

Il est proposé une augmentation de capital en numéraire dont le montant pourrait être fixé à 2 303 980 €, ce qui aurait pour effet de porter le capital de 9 637 810 € à 11 941 790 €.

Cette augmentation de capital serait réalisée par création de 23 510 actions nouvelles, émises au nominal de 98 €.

Il est proposé au Conseil d'autoriser son représentant à voter ce dispositif lors de l'assemblée générale extraordinaire d'ORYON

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3	PROGRAMME D'INTERET REGIONAL (PRIR) DE LA VIGNE AUX ROSES - ADAPTATION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL
----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Afin de réguler l'activité commerciale sur son territoire et redynamiser le centre ville, la Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place une stratégie de planification du commerce à l'échelle communale à travers un schéma de développement commercial. Ce dernier a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 3 février 2015.

Le schéma, élaboré pour une période de 10 ans, a ainsi vocation à organiser le développement de l'offre commerciale sur la Ville, au regard des enjeux d'un aménagement durable et équilibré du territoire.

La redynamisation commerciale du centre-ville et des polarités de quartier, ainsi que la régulation du commerce en zones commerciales s'inscrit ainsi dans la stabilisation du commerce en dehors de tout périmètre commercial, ce dernier étant défini comme suit :

- 11 centralités commerciales

Dans ou hors des centralités peuvent être classés en linéaires commerciaux, au sens réglementaire, des rues ou portions de rues dans lesquelles le commerce est encouragé et la création de nouveaux services est exclue.

Des linéaires ont été définis dans certaines rues de la centralité Cœur de ville, ainsi que hors centralité, à l'arrière de la gare (boulevard Leclerc).

- 6 zones commerciales :

Hors centralités et zones commerciales, les commerces existants sont soutenus. La reprise et les extensions (à hauteur de 20 % maximum de la surface de vente) sont permises. En revanche, la création de nouveaux commerces est interdite et la division des commerces existants est interdite.

Aujourd'hui, dans le cadre du Programme d'Intérêt Régional (PRIR), en cours d'élaboration depuis mai 2016 par La Roche-sur-Yon Agglomération, en partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), la réflexion urbaine et sociale sur le quartier de La Vigne aux Roses a conduit à un projet urbain qui met en exergue notamment la nécessité de replacer le quartier dans la dynamique de territoire.

La Place de La Lune bénéficiant d'une position centrale au sein du quartier d'habitat de La Vigne-aux-Roses et du périmètre du PRIR, l'étude démontre qu'il apparaît opportun de créer du commerce aux abords du rond-point de la Lune.

Pour répondre à ce besoin identifié, il est proposé la création d'un linéaire commercial qui viendra s'intégrer dans le schéma de développement commercial. Des activités commerciales pourront ainsi être créées en rez-de-chaussée des bâtiments situés sur ce linéaire.

Ce nouveau linéaire commercial nécessite une modification sur le plan de zonage du PLU, ainsi que dans les annexes du règlement. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce programme.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	SUPPRESSION AVANCEE COUVERTE - LOCAUX GALERIE POMPIDOU - MODIFICATION DE L'AIDE FINANCIERE
----------	---

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Dans le cadre de l'opération de requalification et d'embellissement du quartier des Halles, un dispositif d'aide à la suppression des avancées couvertes de certains commerces a été établi.

Dans ce cadre, par délibération du 14 novembre 2017, la Ville de La Roche-sur-Yon a décidé d'apporter une aide à la suppression des avancées couvertes des 2 commerces située à l'entrée de la galerie Pompidou, 6 et 8 rue Stéphane Guillemé et propriété de la SCI Aux Trois Rues.

A la demande de la Ville, un devis a été réalisé pour la réalisation de travaux complémentaires. Il comprend la suppression des deux « casquettes » des 2 locaux ainsi que la finition de la rénovation de la façade en rez-de-chaussée.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'un avenant au protocole d'accord signé entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la SCI Aux Trois Rues le 20 novembre 2017 en vue d'apporter un complément d'aide à hauteur de 11 000 euros conformément au barème du dispositif en vigueur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	PROLONGATION DE L'EXONERATION TEMPORAIRE DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ COUVERT DES HALLES
----------	--

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Le chantier de rénovation du marché couvert des Halles accuse un nouveau retard sur le calendrier prévisionnel initial. La livraison des bancs neufs est repoussée d'autant et le préjudice subit par les commerçants se poursuit. Il est proposé de

prolonger l'exonération totale des droits de place liés à l'occupation des bancs du marché et du parking du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 au profit des 26 commerçants titulaires concernés pour un montant global estimé à 36.400 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	TRAVAUX DE PAYSAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération possèdent un besoin commun concernant les travaux de paysage sur le domaine public et privé. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes pour le lancement de la consultation relative à ces travaux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Avenant n° 1 - Opération "Groupe scolaire Jean Roy et André Malraux" - lot n° 04 - Charpente Maritime
- Avenant n° 2 - Opération "Groupe scolaire Jean Roy et André Malraux" - lot n° 20 - Démolition - désamiantage

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DES MODALITES D'UTILISATION DU COMPTE-EPARGNE TEMPS
----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Un arrêté paru en fin d'année 2018 est venu modifier les conditions d'utilisation du compte-épargne temps (CET) par les agents de la collectivité.

L'application de ce nouveau texte permettra notamment de revaloriser les montants forfaitaires applicables à chaque catégorie hiérarchique lorsqu'un agent souhaite le paiement d'une journée épargnée sur son CET. Les agents pourront également solliciter le paiement de jours de congés à partir du 15^{ème} jour épargné et non plus du 20^{ème}.

Une délibération est nécessaire afin de pouvoir valider ces nouvelles modalités

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2018
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que les communes de plus de 10 000 habitants créent

une Commission consultative des services publics locaux, chargée d'émettre des avis concernant les services publics gérés par délégations de service public et régies dotées de l'autonomie financière. Le président de cette commission présente à son assemblée délibérante un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

Au titre de l'année 2018, la Commission consultative des services publics locaux s'est réunie :

- le 3 octobre 2018, pour examiner les rapports des délégataires de service public et le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public d'eau potable relatifs à l'année 2017.

Le Conseil municipal prend acte.

10	REQUALIFICATION DU PARKING CLEMENCEAU - VALIDATION DU DOSSIER D'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Le parking Clemenceau a été construit à la fin des années 80. Depuis sa construction, il n'y a pas eu de travaux d'envergure, hors entretien courant. D'importants travaux de rénovation sont donc envisagés afin de le requalifier et mettre le site en valeur. Il est proposé au Conseil de valider le dossier Avant-Projet Définitif avec un coût prévisionnel de travaux de 850 044,71 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	QUARTIER DES HALLES - AIDE A LA RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre des aides à la rénovation des devantures commerciales,

- un dossier a été déposé par la SARL BOUAUD pour un coût de travaux de 5832,64 euros HT ;

- un dossier a été déposé par L'Herbier de Sophie, pour un coût de travaux de 117 055 euro HT (6 018,55 euros de dépenses éligibles).

Conformément au dispositif adopté par le Conseil municipal le 28 juin 2018, il est proposé d'attribuer une aide de 8 888 euros à ces 2 entreprises commerciales.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	MODIFICATION DE DOMANIALITE - LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLEMENT AU CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Dans le cadre de sa gestion du domaine public et privé, la Ville procède régulièrement à des classements dans le domaine public de voiries et espaces communs de lotissement et des déclassements du domaine public de voiries et délaissés fonciers.

A ce titre, La Ville souhaite classer dans le domaine public les espaces communs de l'opération de logements portée par ORYON rue de la Martinirée/impasse Verlaine et déclasser des portions du domaine public d'environ 130 m² et 300 m² Impasse Léon Gauvrit et ZAE Parc Eco 85.

Le Conseil municipal est appelé à approuver le lancement de la procédure d'enquête publique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AUPRES D'ORYON DES ESPACES COMMUNS DE LA ZAC BELLE PLACE 2
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Jean Michel Barreau

Le Conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition à l'euro symbolique, auprès d'ORYON, des voies et espaces communs de la ZAE Belle Place 2, d'une contenance d'une contenance d'environ 5ha 26a 61ca et à classer ces espaces dans le domaine public

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE ENEDIS - GROUPE SCOLAIRE PONT BOILEAU – LA VIGNE AUX ROSES
-----------	--

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention de servitude au profit de ENEDIS relative à l'installation d'une canalisation souterraine, pour le groupe scolaire Pont Boileau, parcelle section CD numéro 412, rue Jean Launois à La Vigne-aux-Roses.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS REALISEES EN 2018 DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES
-----------	--

Rapporteur : Madame Patricia Lejeune

Conformément aux textes réglementaires, la Commission Communale Accessibilité doit réaliser chaque année un bilan des actions menées durant l'année en faveur des personnes en situation de handicap. Ce bilan est transmis au Préfet du Département, au Président du Conseil Départemental, au Président de la Commission Départementale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées et à toute personne concernée par le handicap.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CREHA OUEST POUR L'UTILISATION DU FICHER COMMUN DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE IMHOWEB
-----------	---

Rapporteur : Madame Geneviève Poirier-Coutansais

La convention avec le CREHA Ouest relative à l'utilisation du fichier commun de la demande de logement social est arrivée à échéance. Il est proposé au Conseil d'en approuver le renouvellement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	ADHESION A LA FEDERATION DES VILLES ET CONSEILS DES SAGES
-----------	--

Rapporteur : Madame Françoise Foltzer

Le Conseil des Sages yonnais adhère jusqu'en 2016 à la Fédération des Villes et Conseils des Sages. Relais d'informations, d'échanges de connaissances et de partage d'expériences entre adhérents, la FVCS anime un réseau national de Conseil des Sages en s'appuyant sur des délégations régionales. A l'occasion des trente ans du Conseil des Sages de La Roche-sur-Yon, il est proposé au Conseil de renouveler l'adhésion de la Ville de La Roche-sur-Yon à cette Fédération afin de renforcer les dynamiques d'échanges engagées lors des rencontres des Conseils des Sages Ville et Agglomération, ou encore celles engagées lors des rencontres Régionales et Nationales des Villes et des Conseils des Sages.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET MECENAT - « LA BICENTENAIRE » 2019
-----------	---

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

La 16^{ème} édition de « La Bicentenaire » est un événement sportif, convivial et familial, pour sportifs professionnels ou amateurs, de tout âge. Quatre courses pédestres et cinq parcours de randonnée sont organisés sur un parcours urbain, aménagé et sportif, avec l'aide d'associations (Athlétic Club et Comité Départemental de Randonnée Pédestre). Différents organismes se sont associés pour en assurer la réussite à la fois sur le plan technique, médiatique et sportif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	CONVENTION DE MECENAT AVEC LA FONDATION NAPOLEON POUR LE SOUTIEN A LA PUBLICATION DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION "DANS L'INTIMITE D'UN EMPEREUR... NAPOLEON I^{ER}, L'EPOUX, LE PERE, L'AMANT" (16 MARS - 23 JUIN 2019)
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Dans le cadre de l'exposition "Dans l'intimité d'un Empereur... Napoléon I^{er}, l'époux, le père, l'amant" qui se déroulera du 16 mars au 23 juin 2019, la Fondation Napoléon a souhaité accompagner la Ville de La Roche-sur-Yon pour cet événement. La Fondation Napoléon souhaite apporter son soutien sous la forme de mécénat (entrant dans le cadre de la loi du 1^{er} août 2003 et prévu à l'article 238 bis du code général des impôts) à la Ville de La Roche-sur-Yon. La présente convention définit les rôles et engagements des deux parties dans le cadre de l'organisation de cet événement. La Fondation Napoléon s'engage à apporter un soutien financier à hauteur de 5000 € net de taxes et ainsi être un des partenaires privilégiés de cet événement. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET L'ASSOCIATION GRAFFITI URBAN RADIO
-----------	---

Rapporteur : Monsieur François Caumeau

La Ville de La Roche-sur-Yon et l'association Graffiti Urban Radio ont la volonté d'offrir aux Yonnais une radio de qualité, une radio associative d'expression citoyenne, qui privilégie l'information locale, la formation aux techniques de la radio, le

partenariat avec les événements locaux, l'aide aux artistes indépendants régionaux, faisant de l'outil radiophonique un facteur de démocratie et de citoyenneté.

Il est proposé au Conseil de soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs et de ces projets par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle de 30 000 euros, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens d'une durée de trois ans. En outre, il est proposé pour l'exercice 2019 une subvention d'équipement d'un montant de 10 000 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES